



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

FORMULAIRE – IMMATRICULATION DE SOCIETES

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à contact@cemstbarth.com afin d'immatriculer votre société (*vous devez avoir déjà l'ensemble des actes juridiques, statuts, PV, etc.*)

NOM :	PRENOM :
COURRIEL :	TELEPHONE :
FORME JURIDIQUE SOUHAITEE :	DENOMINATION SOCIALE :
DATE DE DEBUT D'ACTIVITE SOUHAITEE :	
ACTIVITE PRINCIPALE SOUHAITEE :	
ACTIVITE SECONDAIRES SOUHAITEES :	

DOSSIER REMIS A LA CEM LE :	SIGNATURE DU DECLARANT :





CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTI-PROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

LISTE DE PIÈCES A FOURNIR :

- Pour les dirigeants :

- 1 copie de leur pièce d'identité (CNI ou passeport) avec la mention manuscrite suivante « Certifié conforme à l'original » + date + signature.

- 1 [déclaration de non-condamnation](#).

- Pour la personne morale :

- 1 copie de la publication au Journal d'Annonces Légales (JAL)

- 1 exemplaire des statuts signés que vous pouvez faire enregistrer au service de l'enregistrement de la Collectivité.

- 1 exemplaire de l'attestation bancaire (dépôt de capital social) + liste des souscripteurs (voir ex en PJ).

- 1 exemplaire du justificatif pour l'établissement du siège social (selon les cas : Bail d'habitation + notification au propriétaire cf L123-11-1 du code de commerce /ou bail commercial/ou autorisation de domiciliation par le propriétaire + attestation notariale de propriété + copie passeport du propriétaire/ou contrat de domiciliation ...)

- En cas d'exercice d'une activité réglementée : copie du justificatif de qualification professionnelle artisanale (diplôme, expériences professionnelles de trois ans justifiées par la production d'un certificat de travail + dernier bulletin de salaire).

- Le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs :

https://www.cma-paris.fr/wp-content/uploads/2021/10/Document-relatif-aux-beneficiaires-effectifs-dune-societe-cerfa_16062-0.pdf

Pour toute immatriculation de société, un règlement de 95 euros + 150 euros vous sera demandé (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM), hors frais INPI ou de Greffe.
(Au lien suivant, le [RIB](#) de la CEM, merci de nous envoyer votre preuve de virement).

Vous pouvez réaliser ces démarches en autonomie et gratuitement sur le site Internet www.inpi.fr.
Les frais Greffe et INPI seront à prévoir selon l'activité.

